COMAC

Version 2.1 | Date de révision 24.10.2012 | Date d'impression 24.10.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : COMAC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant	R41: Risque de lésions oculaires graves.
Dangereux pour l'environnement	R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :

Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R : R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

aquatique.

Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
		S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
		S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
		S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
		S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
		S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
		S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
		S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
		SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 50 m par rapport aux points d'eau.
		SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : poudre mouillable

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Sulfate de cuivre neutralisé à la chaux (Bouillie Bordelaise)	8011-63-0	Xn; R20 R41 N; R50/53	Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	75,5 %

			Aquatic Chronic 1; H410	

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre.
En cas de contact avec la peau	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traitement symptomatique

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie, il peut se former (COx).

Produits de combustion dangereux	:	

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Mesures d'hygiène	:	Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d’éventuelles

incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à l'abri de l'humidité Conserver dans un endroit bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	aucun(e)

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité
Protection des mains		
Matériel	:	Gants en nitrile
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	:	Masque à poussière efficace.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	poudre
Couleur	:	bleu
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	inodore
pH	:	env. 7, (en solution aqueuse)
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	non applicable
Taux d'évaporation	:	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	négligeable
Densité de vapeur relative	:	non applicable
Densité relative	:	donnée non disponible
Densité	:	0,55 - 0,7 g/cm3 Méthode: CIPAC MT33 densité tassée
Hydrosolubilité	:	donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	> 600 °C
Température d'inflammation	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	non applicable
Viscosité, cinématique	:	non applicable
Propriétés explosives	:	Non-explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Autres informations	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 rat: 500 - 2.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 rat: > 5,06 mg/l Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE Ligne directrice 403 Concentration maximale que l'on puisse obtenir techniquement
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Espèce: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires	:	Espèce: lapin

graves/irritation oculaire		Résultat: Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Espèce: cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Remarques: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Remarques: donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson	:	Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme p our l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	donnée non disponible
Elimination physico-chimique	:	donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	:	Sol faible mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation	:	Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.
Emballages contaminés	:	Ne pas réutiliser des récipients vides. Eliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique. Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	:	3077
IMDG	:	3077
IATA	:	3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Copper sulphate neutralised with lime)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.
IATA	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Étiquettes	:	9

Code de restriction en tunnels	:	(E)

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

IATA

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui

IMDG

Polluant marin	:	oui

IATA

Dangereux pour l'environnement	:	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques	:	non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Délai de ré-entrée sur la parcelle:	:	24 h
Stockage	:	Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Texte complet pour phrase H

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Autres informations : Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.